



**Décret n° 2000 - 33 du 18 mars 2000  
portant nominations à la direction générale du  
conseil congolais des chargeurs**

***LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE***

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu l'ordonnance n° 8-2000 du 23 février 2000 portant création du conseil congolais des chargeurs ;

Vu le décret n° 2000-17 du 29 février 2000 portant approbation des statuts du conseil congolais des chargeurs ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article premier.-** Sont nommés à la direction générale du conseil congolais des chargeurs :

- **Mme (Colette) MAGANGA :** directrice de la promotion et de l'assistance aux chargeurs.
- **M. (Paul) MONGO :** directeur technique et de l'observatoire des transports.
- **Capitaine (Eloi Virgile) EPOUERY :** directeur financier et du patrimoine.

- M. Hippolyte BATADISSA : secrétaire général.

**Article 2.-** Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au journal officiel, ~~et communiqué partout où besoin sera.-~~

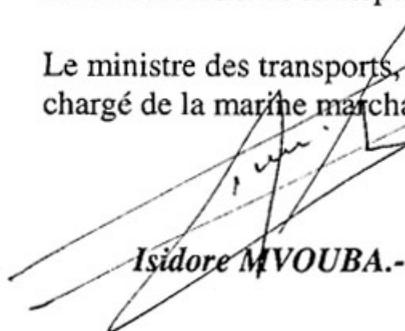
Fait à Brazzaville, le 18 mars 2000



Denis SASSOU-NGUESSO.-

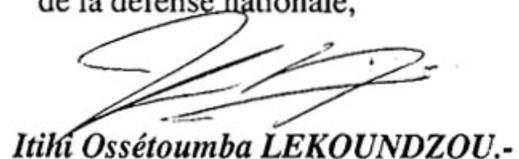
Par le Président de la République,

Le ministre des transports, de l'aviation civile,  
chargé de la marine marchande,



Isidore MVOUBA.-

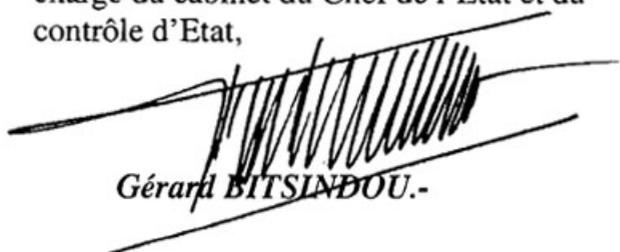
Le ministre à la Présidence, chargé  
de la défense nationale,



Itihé Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Pour le ministre de l'économie, des  
finances et du budget, en mission :

Le ministre à la Présidence de la République,  
chargé du cabinet du Chef de l'Etat et du  
contrôle d'Etat,



Gérard BITSINDOU.-